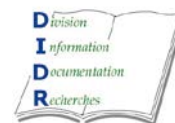


NEPAL



10 décembre 2019



La communauté tibétaine

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Situation administrative des Chinois d'origine tibétaine	3
1.1. Personnes entrées au Népal avant 1990	3
1.2. Personnes entrées au Népal après 1990	3
1.3. Personnes ayant acquis la nationalité népalaise	4
2. Les camps de réfugiés	4
3. Restrictions à l'expression	4
Bibliographie	6

Résumé : Les Chinois d'origine tibétaine résidents au Népal sont dépourvus, en grande partie, de documents de séjour népalais, notamment ceux qui sont entrés dans le pays depuis 1990 et qui n'ont pas pu ou voulu se rendre en Inde. Une minorité d'entre eux ont obtenu la nationalité népalaise. Ceux qui résident dans les 14 camps de réfugiés tibétains disposent du livret d'identité délivré par le gouvernement tibétain en exil, outre éventuellement de titres de séjour népalais. Le gouvernement népalais restreint l'expression publique de l'identité tibétaine pour renforcer ses relations avec le gouvernement chinois, y compris en matière de sécurité.

Abstract : Tibetan-born Chinese living in Nepal are largely without Nepalese residence documents, including those who have entered the country since 1990 and have been unable or unwilling to travel to India. A minority of them obtained Nepalese nationality. Those residing in the 14 Tibetan refugee camps have the identity booklet issued by the Tibetan government in exile, possibly in addition to Nepalese residence permits. The Nepalese government is curtailing the public expression of Tibetan identity to strengthen its relations with the Chinese government, including in terms of security.

Nota : La traduction des sources en anglais est assurée par la DIDR.

1. Situation administrative des Chinois d'origine tibétaine

Environ 20 000 Chinois d'origine tibétaine résident au Népal, dont un millier à Katmandou et un autre millier à Pokhara. Selon le HCR, la moitié d'entre eux n'ont pas de documents officiels de séjour.¹

1.1. Personnes entrées au Népal avant 1990

Le Népal n'est pas signataire de la Convention de Genève sur les réfugiés. A partir 1974, les autorités népalaises ont pourtant commencé à délivrer des **cartes de réfugié** (*Refugee certificates*, RC) aux Chinois d'origine tibétaine âgés de plus de 16 ans, ainsi qu'aux enfants de ceux-ci (certains enfants ont été inscrits sur la carte de leurs parents). Cette carte devait en principe être renouvelée chaque année auprès des autorités locales. En 1989, les autorités ont décidé de ne plus en délivrer aux personnes entrées au Népal à compter de l'année 1990. **A partir de 1994 jusqu'en 1998, les autorités ont cessé de délivrer ces cartes aux enfants nés de réfugiés entrés avant 1990 et âgés de plus de 16 ans, et de les renouveler.** Ainsi, les enfants de ces réfugiés qui n'ont pas atteint l'âge de 16 ans avant 1998 ou qui sont nés après cette date n'ont pas de document d'identité personnel népalais. **Elles ont ensuite accordé des permis de séjour aux personnes entrées avant 1990.** Ces dernières n'ont pas le droit de propriété de terrains, immeubles, bureaux et voitures, et depuis 2009, elles n'ont plus le droit d'ouvrir un commerce, et celles qui en possédaient un doivent payer le double d'impôts. Depuis 2011, elles ne peuvent plus prolonger leur permis de conduire.² En 2014, environ un quart des réfugiés chinois d'origine tibétaine avait un RC.³ Ceux-ci **peuvent voyager à l'étranger** en obtenant la délivrance d'un **document de voyage valable un an.**⁴

1.2. Personnes entrées au Népal après 1990

Les Chinois d'origine tibétaine entrés au Népal à partir du 1^{er} janvier 1990 n'ont ni RC ni permis de séjour ni aucun autre document d'identité népalais. Ils sont considérés comme **immigrés clandestins**. Un accord informel (*gentlemen's agreement*) a été passé entre l'Inde, le Népal et le HCR pour leur permettre de se rendre en Inde, mais le nombre des bénéficiaires est très limité depuis le durcissement imposé par la Chine après les émeutes de 2008.⁵ Ainsi, alors qu'environ 2 200 Chinois d'origine tibétaine entraient au Népal chaque année entre 1991 et 2008 selon le HCR, ce nombre est tombé à 171 en 2013.⁶ La frontière avec la Chine est désormais militarisée et très surveillée, y compris au moyen d'appareils électroniques. De nombreux jeunes Chinois d'origine tibétaine tentent de la franchir (coût du passage en tyrolienne : 6 000 \$) pour tenter d'aller étudier en Inde.⁷ En novembre 2016, la police népalaise a arrêté 41 Chinois d'origine tibétaine qui tentaient de franchir la frontière indienne ; aucun d'entre eux n'avait de passeport ni de document de voyage.⁸

¹ Deutsche Welle, 29/08/2016, [url](#)

² Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), 15/08/2013, [url](#) ; Human Rights Watch (HRW), 01/04/2014, p.14, 58, 64-65, [url](#)

³ HRW, 01/04/2014, p.14, [url](#)

⁴ HRW, 01/04/2014, p.61, [url](#)

⁵ OSAR, 15/08/2013, [url](#)

⁶ Los Angeles Times, 06/08/2015, [url](#); Reuters, 10/12/2014, [url](#)

⁷ Los Angeles Times, 06/08/2015, [url](#)

⁸ Reuters, 15/11/2016, [url](#)

1.3. Personnes ayant acquis la nationalité népalaise

Dans les années 1970, le gouvernement népalais a octroyé une forme de nationalité népalaise, appelée *angrikta*, à environ **1 500 anciens combattants tibétains** entraînés au Népal par la CIA dans les années 1960. La loi de nationalité de 2006 a permis aux enfants de ces personnes naturalisées d'obtenir la nationalité népalaise, ainsi qu'aux **femmes chinoises d'origine tibétaine mariées à un Népalais**. Ces personnes naturalisées ont le droit de propriété.⁹

2. Les camps de réfugiés

14 camps de réfugiés chinois d'origine tibétaine sont installés au Népal. Ils sont dirigés par un chef de camp désigné par la communauté des résidents et appointé par le **gouvernement tibétain en exil**, sis à Dharamsala en Inde.¹⁰ Deux fois par an, un représentant de ce gouvernement visite ces camps. Tous les résidents âgés de plus de six ans reçoivent un document d'identité (un livret appelé « **Green Book, Chatrel** »¹¹) délivré par ce gouvernement. Dans ce livret sont aussi mentionnés les dons en argent faits par le porteur à ce gouvernement. Les camps disposent d'établissements scolaires et de professeurs financés par ce gouvernement. Au camp de Tserok, il y avait en juillet 2016 : un magasin et un hôtel gérés collectivement, une clinique, un centre communautaire, un monastère et un restaurant. Dans ce même camp, la police reste peu et un groupe de huit réfugiés y assure la sécurité. Comme ils ne peuvent être propriétaires, les réfugiés louent des commerces, des exploitations agricoles, etc.¹²

La situation précise des douze principaux camps est décrite sur le site web du gouvernement tibétain en exil : Central Tibetan Administration (CTA), Department of Home, « Tibetan Refugee Settlements in Nepal », Dharamsala (Himachal Pradesh, Inde), [url](#)

3. Restrictions à l'expression

Les cérémonies tibétaines, comme celle du Nouvel an tibétain ou la commémoration de l'exil de 1959, **ne sont plus autorisées dans les lieux publics**, mais peuvent se tenir dans les écoles.¹³ Le 6 juillet 2019, la commémoration de l'anniversaire du Dalai Lama a été interdite par les autorités, car, selon le gouvernement, des « infiltrés » auraient pu causer des troubles, comme l'organisation de manifestations ou l'immolation par le feu.¹⁴ Ce même jour, la police a empêché l'accès au stupa Boudhanath fréquenté par les pèlerins tibétains.¹⁵

A l'occasion de la visite de Xi Jinping, secrétaire général du Parti communiste chinois et président de la Chine, les 12 et 13 octobre 2019, pour la signature du traité d'assistance légale mutuelle dans les affaires criminelles, préalable à un futur traité d'extradition, 27 personnes, pour la plupart tibétaines, ont été **détenues préventivement pour les empêcher de manifester**. La police a été déployée auprès de tous les monastères bouddhistes de la vallée de Katmandou, et le camp de réfugiés tibétains de Jawalakhel a

⁹ HRW, 01/04/2014, p.59, [url](#)

¹⁰ Central Tibetan Administration (CTA), [url](#) ; The Diplomat, 22/07/2016, [url](#)

¹¹ Central Tibetan Administration (CTA), « Green Book (Chatrel) », [url](#)

¹² The Diplomat, 22/07/2016, [url](#)

¹³ Los Angeles Times, 06/08/2015, [url](#)

¹⁴ Reuters, 07/07/2019, [url](#) ; Presse Trust of India (PTI), 22/10/2019, [url](#)

¹⁵ International Campaign for Tibet (ICT), 09/07/2019, [url](#)

été bouclé. Les leaders de la communauté tibétaine ont diffusé des mots d'ordre incitant à ne pas manifester.¹⁶

¹⁶ International Campaign for Tibet (ICT), 18/10/2019, [url](#)

Bibliographie

Sites web consultés en décembre 2019

Organisations non gouvernementales

International Campaign for Tibet (ICT), « Tibetans losing safety in Nepal after new treaties with China », Washington, 18/10/2019, <https://savetibet.org/tibetans-losing-safety-in-nepal-after-new-treaties-with-china/>

International Campaign for Tibet (ICT), « Concerns rise about Tibetans' status in Nepal as Chinese leader Xi Jinping prepares to visit », Washington, 11/10/2019, <https://savetibet.org/concerns-rise-about-tibetans-status-in-nepal-as-chinese-leader-xi-jinping-prepares-to-visit/>

International Campaign for Tibet (ICT), « Nepal prevents Dalai Lama birthday celebrations in Kathmandu, further undermining Tibetans' rights », Washington, 09/07/2019, <https://savetibet.org/nepal-prevents-dalai-lama-birthday-celebrations-in-kathmandu-further-undermining-tibetans-rights/>

Human Rights Watch (HRW), « Under China's Shadow, Mistreatment of Tibetans in Nepal », 01/04/2014, 76 p., <https://www.hrw.org/report/2014/04/01/under-chinas-shadow/mistreatment-tibetans-nepal>

Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), « Chine/Népal : réfugiés tibétains au Népal », 15/08/2013, <https://www.refugeecouncil.ch/assets/herkunftslaender/asien-pazifik/nepal/chine-nepal-refugies-tibetains-au-nepal.pdf>

Central Tibetan Administration (CTA), Department of Home, « Tibetan Refugee Settlements in Nepal », Dharamsala (Himachal Pradesh, Inde), <http://centraltibetanreliefcommittee.org/doh/settlements/nepal/settlements-in-nepal.html>

Central Tibetan Administration (CTA), « Green Book (Chatrel) », <https://tibet.net/support-tibet/pay-green-book/>

Médias

Presse Trust of India (PTI), « Restrictions on Tibetan Buddhist community increased in Nepal: US », Washington, Business Standard, 22/10/2019, https://www.business-standard.com/article/pti-stories/restrictions-on-tibetan-buddhist-community-increased-in-nepal-us-119102200265_1.html

Radio Free Asia (RFA), « Nepal Deports 6 Tibetan Asylum Seekers to China », 09/09/2019, <https://www.rfa.org/english/news/tibet/nepal-deport-09092019064318.html>

Reuters, « Nepal bans Tibetans from celebrating Dalai Lama's birthday, citing security concerns », Hong Kong, South China Morning Post, 07/07/2019, <https://www.scmp.com/news/asia/south-asia/article/3017610/nepal-bans-tibetans-celebrating-dalai-lamas-birthday-citing>

Reuters, « Nepal detains Tibetan refugees in crackdown as China's influence grows », 15/11/2016, <https://www.reuters.com/article/us-nepal-tibet-refugees-idUSKBN13A2BQ>

Deutsche Welle, « China increases influence over Tibetan refugees in Nepal », 29/08/2016, <https://www.dw.com/en/china-increases-influence-over-tibetan-refugees-in-nepal/a-19511365>

The Diplomat, « A State Within a State: Tibetans in Nepal », 22/07/2016, <https://thediplomat.com/2016/07/a-state-within-a-state-tibetans-in-nepal/>

Los Angeles Times, « Tibet's Road Ahead: Tibetans lose a haven in Nepal under Chinese pressure », 06/08/2015, <https://www.latimes.com/world/asia/la-fg-tibet-nepal-20150806-story.html>

Reuters, « Tibetans in Nepal », 10/12/2014, <https://widerimage.reuters.com/story/tibetans-in-nepal>